

Jean Chauvel, Commentaire: D'Alger à Berne (1944-1952): extrait sur le pacte de Bruxelles

Légende: Jean Chauvel, secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, se souvient dans ses Mémoires des nombreuses tractations diplomatiques qui ont mené à la signature à Bruxelles, le 17 mars 1948, du traité créant l'Union occidentale.

Source: CHAUVEL, Jean. Commentaire: D'Alger à Berne (1944-1952). 1972: Librairie Arthème Fayard, 1972. 282 p. p. 195-199.

Copyright: (c) CHAUVEL Jean

URL:

http://www.cvce.eu/obj/jean_chauvel_commentaire_d_alger_a_berne_1944_1952_extrait_sur_le_pacte_de_bruelles-fr-eca73e2c-591b-4383-983a-107fa4f09e2d.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Commentaire: D'Alger à Berne (1944-1952) : extrait sur le pacte de Bruxelles

[...]

Du côté occidental, le seul accord intervenu pour organiser la sécurité était le traité de Dunkerque, mais ce traité, qui était du type et de l'inspiration des accords d'avant-guerre, n'intéressait que deux pays et sa principale vertu était de normaliser les relations franco-britanniques, faisant en même temps équilibre aux pactes franco-soviétique et anglo-soviétique. Ces constatations nous conduisirent à l'idée d'un pacte unissant les Alliés occidentaux des États-Unis et qui, outre ses vertus propres, mettrait l'ensemble ainsi constitué en mesure de se tourner vers Washington et de faire, avec l'administration américaine, les arrangements qui apparaîtraient nécessaires.

L'initiative fut franco-anglaise. L'idée première était une extrapolation du traité de Dunkerque qui eût été étendu à la Belgique, à la Hollande et au Luxembourg. Une suggestion faite en ce sens à la fin de janvier par Londres et Paris fut favorablement accueillie par les trois capitales du Benelux. Date fut prise pour une première discussion en commun. Je fis alors observer à M. Bidault que les promoteurs du projet, à savoir les Anglais et nous-mêmes, n'avaient précisé aucune des idées que nous nous proposons de soumettre en commun à nos partenaires éventuels. Je lui proposai en conséquence d'aller à Londres pour procéder avec le Foreign Office à un premier examen. Il y consentit aussitôt.

Je partis sans aucune instruction. J'allai le matin au Foreign Office avec Massigli, vis Bevin et quelques autres. Rentrés à l'ambassade, Massigli et moi notâmes, sur les données du matin, une sorte d'avant-projet dont nous discutâmes à nouveau avec les Anglais l'après-midi. A la suite de quoi je partis avec Gladwyn Jebb prendre en je ne sais quel point de la côte un bateau qui, de nuit, devait nous conduire à Hook van Holland d'où nous gagnerions La Haye et Bruxelles.

Je n'oublierai pas de sitôt cette traversée. Le bateau était un immonde rafiote. Le voyage, apprîmes-nous une fois montés à bord, devait être le dernier de sa carrière. Nous avions une cabine commune avec deux couchettes superposées. J'essayai en vain de dormir. Jebb arpentait le pont. Nous arrivâmes le matin à portée de la côte néerlandaise et du port dans une épaisse brume blanche. On n'y voyait pas à cinq mètres. Nous mouillâmes en rade, tout près d'une sirène de brume qui mugissait à intervalles réguliers. Cette situation se prolongea toute la matinée. J'appris plus tard que notre ambassadeur à La Haye, Rivière, avait frété un bateau à rames pour venir me dépanner, qu'il n'avait pu nous trouver. Enfin, vers midi, la brume se leva. Nous nous précipitâmes à La Haye où nous ne pûmes rester que peu d'instant, puis repartîmes pour Bruxelles où nous étions attendus. Nous fûmes rue de la Loi. Spaak nous dit aussitôt qu'il y avait lieu d'étendre l'hypothèse de Dunkerque et de viser non seulement la menace allemande, mais toute agression quelconque.

Nous passâmes une grande partie de l'après-midi à l'ambassade d'Angleterre, pour tenir compte des besoins de la liaison avec Londres, retouchant, compte tenu des observations de nos amis, l'avant-projet préparé à deux. Jebb téléphonait au Foreign Office à tout instant. Il était en difficulté. Bevin avait insisté pour introduire dans le texte même du traité, un article économique, un article social et un article culturel. Quand nous en vîmes au faire et au prendre, les départements techniques anglais compétents firent objection aux clauses apparemment les plus inoffensives. Je me souviens en particulier d'un recul de Londres devant toute stipulation pouvant amorcer un système de liberté de circulation de la main-d'œuvre entre les territoires des pays signataires. La solution à laquelle finalement nous nous arrêtâmes consista à faire figurer non dans le corps du traité, mais dans le préambule, une mention des trois sujets que le ministre anglais avait pris l'initiative d'évoquer.

Quoi qu'il en fût de ces colloques intérieurs britanniques, parti de Paris les mains dans les poches et sans instructions, j'y revins le surlendemain avec un projet complet sans avoir une seule fois repris contact avec mon ministre ou avec le Département. Ce fut une occasion — j'en ai connu d'autres, à New York notamment — de constater l'écart entre la très grande latitude dont bénéficiait à l'époque un négociateur français et l'obligation dans laquelle est le négociateur anglais de s'assurer d'instructions allant jusqu'aux détails. Je n'eus pas de peine, rentré à Paris, à faire approuver notre travail. Je devais retourner à Bruxelles, autant qu'il

m'en souvient, huit jours plus tard pour procéder à une mise au point, après quoi le traité fut signé le 17 mars. Un trait caractéristique en était, aux termes de l'article 4, l'automatisme de l'assistance en cas d'agression.

Je suis frappé, pensant aujourd'hui à des développements plus récents, de voir combien peu de place ce texte fait à la procédure. Il prévoit seulement la création d'un conseil consultatif, qui fut créé en effet et dont les membres furent, outre un représentant du Foreign Office, les ambassadeurs des parties à Londres. Il ne dit rien d'un comité d'Etat-Major qui fut constitué néanmoins, qui siégea à Londres aussi. Ce fut l'occasion du début de la grande carrière d'Ely. Je demandai à Juin de me désigner quelqu'un pour nous représenter au sein de ce comité. Il me répondit qu'il avait un homme très bien, un général de brigade récemment promu, qui possédait toutes les qualités requises, mais qui ne parlait pas anglais. Je lui dis que cette lacune, s'agissant de travailler à Londres, me semblait constituer un obstacle dirimant. Il me demanda cependant de recevoir son candidat. Je le vis. C'était Ely. Je téléphonai à Juin pour lui donner mon accord.

Les organismes permanents étant mis en place, les ministres des Affaires étrangères se réunirent pour la première fois en conseil à la Haye le 19 juillet. Cette réunion avait ceci de particulier que, pour des raisons tout à fait extérieures au sujet traité, deux ou trois des gouvernements représentés, dont le nôtre, étaient démissionnaires dans leur pays. Ce nonobstant, cette réunion, à laquelle je participai, marqua le point de départ de deux séries nouvelles de développements de très grande importance. D'une part M. Bevin, et je n'ai jamais su si c'était une initiative qui lui fût propre ou s'il avait eu connaissance des préoccupations de Washington, entretint ses collègues de la nécessité de rechercher avec les États-Unis une combinaison plus étendue que le pacte récemment formé. A quoi M. Spaak répondit avec quelque vivacité que nous venions de signer un texte comportant, à la différence d'autres plus anciens, l'automatisme de l'assistance ; qu'il s'inquiétait fort à l'idée d'un nouvel arrangement diluant dans un ensemble plus vaste, mais moins précis dans ses prévisions, une clause qu'il considérait comme une garantie essentielle de sécurité.

L'autre élément nouveau versé au débat le fut par M. Bidault. Ce fut aussi, provisoirement, son chant du cygne, car il devait rentrer à Paris rappelé par la crise ministérielle où tomba le cabinet Schuman et ne ferait pas partie du cabinet André Marie. M. Bidault, donc, proposa la constitution d'une union économique et douanière à cinq et, dans le domaine politique, la création d'une assemblée européenne. Nous voyions ainsi se dessiner rapidement, d'étape en étape, un ensemble de constructions propres à tenir compte, d'une part, de la rupture entre l'Est et l'Ouest, d'autre part, de l'évolution du statut de l'Allemagne.